



AMOPA
Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques

PRIX national **"Nous, jeunes Européens"**

2026-2027

We, the European youth...

Nosotros, jóvenes de Europa...

Wir, junge Europäer...

classes de 2de, 1ère et terminale

projet plaidoirie filmée de 3 minutes

Vous vivez en Europe, communauté de 27 pays. Comme jeune Européen ou Européenne, vous l'observez et probablement la jugez. Au-delà de sa diversité culturelle et linguistique votre point de vue vous a peut-être déjà amené à vous interroger et vous dire : "Et si..."
Ce "Et si..." est probablement le fruit d'un regard différent qui vous a conduit à réfléchir à une ou plusieurs modifications, à des leviers de progrès, à un projet ou une action qui seraient, selon vous, indispensables à son évolution. **Si vous deviez plaider en faveur d'un ou plusieurs changements, quels seraient-ils ?**

Vous êtes libre de choisir le thème, l'axe prioritaire que vous souhaitez défendre : économique, politique, social, humain. La langue choisie sera l'anglais, l'espagnol ou l'allemand.

L'envoi des enregistrements et des autorisations de droit à l'image et à la voix seront communiquées aux inscrits au concours.

Un jury se réunira et retiendra les trois meilleures plaidoiries qui seront récompensées pour la qualité de l'expression en langue étrangère, de l'argumentation et de la force de conviction de l'élève. Le jury prendra en compte le niveau de classe pour établir le palmarès. Les lauréats des premiers prix nationaux seront invités à participer à un séjour à Strasbourg.

La fiche d'inscription renseignée doit être envoyée à l'adresse ci-dessous et à la section AMOPA du département impérativement pour le **1er décembre 2026**. Le **6 février 2027** : envoi de l'enregistrement vidéo à la section AMOPA du département et à l'adresse ci-dessous.

nousjeunesuropeensamopa@gmail.com

CONTACTS ***Mettre en valeur et révéler les talents des élèves***

LA LETTRE

DE LA MISSION ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS DE L'ACADÉMIE DE TOULOUSE1

Règlement du concours

session 2026-2027

Article 1

Le concours « Nous Jeunes Européens » a pour objectifs d'encourager l'expression citoyenne de jeunes acteurs souhaitant défendre un point de vue européen comme vecteur de développement universel et solidaire, de favoriser la pratique orale des langues vivantes et de valoriser la conscience européenne dans le cadre d'une plaidoirie lycéenne.

Article 2

Peuvent se présenter au concours les élèves inscrits dans un établissement scolaire en classe de seconde, première ou terminale. Deux élèves maximum par classe d'un même établissement peuvent concourir. La plaidoirie doit être individuelle.

Article 3

En fonction des compétences et affinités de chaque candidat, cette prestation sera effectuée dans l'une des trois langues suivantes : anglais, allemand ou espagnol.

Article 4

Le professeur accompagnateur enregistrera sur support vidéo la plaidoirie de l'élève candidat, en cadrage en pied et en caméra fixe. Il sera particulièrement attentif à la qualité du son et de l'image.

La durée de la plaidoirie doit être de 3 mn maximum. Le principe général de cette plaidoirie est développé dans l'affiche de présentation du concours.

Article 5

Cette présentation individuelle permettra au jury d'apprécier, en particulier : - La capacité linguistique, la fluidité, l'aisance orale et la spontanéité - La pertinence du thème abordé et la qualité de sa présentation.

- La capacité à structurer et à étayer l'argumentation développée.
- La force de conviction.
- La connaissance du fonctionnement de l'Europe

Article 6

La fiche d'inscription nominative de l'élève sera renseignée et envoyée par le professeur à l'adresse pour le 1^{er} décembre 2026 (date limite d'envoi) : nousjeuneseuropéensamopa@gmail.com et à l'adresse de la section AMOPA de son département. - L'enregistrement vidéo de la plaidoirie de l'élève sera accompagné d'une page de garde et de l'autorisation de droit à l'image et à la voix. Le tout sera envoyé impérativement pour la date du 6 février 2027. Les modalités d'enregistrement et d'envoi seront précisées après la réception de l'inscription. - Les jurys départementaux enverront au national un enregistrement dans chaque langue qu'ils jugeront répondre au mieux aux critères d'évaluation.

Article 7

Le jury national sélectionnera les trois meilleures plaidoiries. Les résultats seront ensuite transmis pour information aux sections AMOPA départementales, aux établissements scolaires et seront publiés sur le site national.

Article 8

Les vidéos des lauréats nationaux seront mises en ligne sur le site de l'AMOPA nationale. Les lauréats des premiers prix nationaux seront récompensés par un séjour à Strasbourg.